

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Patricia Pagano

<https://www.cadre21.org/membres/917c11486fe0694fd4add14a>

Date d'obtention : 2021-01-11 20:04:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

In my role at the school, I always consult with my principal when dealing with serious issues. What I saw so far in the training was a reminder of the importance of following protocol and to never, ever see the pictures or videos even if it is shown to me. With this method of intervention processing time is much quicker.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

I will have a step by step action plan to follow and a team to help me out.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

It is important to take the situation seriously, and to make the victim feel safe.